

travaux de la Commission. Le représentant du Canada (Dr Riddell) souligna fortement cette partie de l'œuvre de la Commission qui traite de l'enseignement à la jeunesse des buts et de l'idéal de la Société, faisant remarquer qu'en sa qualité de représentant permanent auprès de la Société des Nations, il recevait tous les jours des demandes de renseignements à ce sujet.

La résolution telle que finalement présentée à l'approbation de l'assemblée, prend acte de l'œuvre accomplie dans les différents domaines et signale, à l'attention des Gouvernements, les dangers des spectacles cinématographiques et des émissions radiophoniques d'un esprit contraire à celui de la Société des Nations. Elle prie, en outre, les Gouvernements de donner suite dans toute la mesure du possible aux résolutions de la Commission de coopération intellectuelle, notamment, à celles relatives à la création auprès de la bibliothèque nationale ou centrale de chaque Etat d'un service de renseignements, à la conservation des imprimés et des manuscrits, à la conservation des langues primitives en voie d'extinction et à la suppression des droits de douane sur les imprimés adressés aux bibliothèques et instituts reconnus.

*Etablissement des réfugiés arméniens dans la République d'Erivan*<sup>1</sup>

Le représentant du Canada (Dr Riddell) a été désigné rapporteur de cette question à l'Assemblée.

Il a été décidé de recommander à l'Assemblée que l'œuvre d'établissement des réfugiés arméniens dans la République d'Erivan soit poursuivie sous les auspices de la Société des Nations<sup>2</sup>. M. le Dr Nansen, Haut Commissaire pour les Réfugiés, en sera le directeur. Des fonds ont été offerts par l'Allemagne, la Grèce, la Norvège, la Roumanie et par des organisations arméniennes. Comme l'offre d'un crédit d'un million de marks de la part du Gouvernement allemand est subordonnée à la participation à cette œuvre d'au moins quatre autres gouvernements, le Conseil a été invité à continuer les négociations avec certains gouvernements qui s'étaient montrés disposés à apporter leur appui financier, afin que cette condition puisse se réaliser.

(Signé) W. L. MACKENZIE KING,  
 RAOUL DANDURAND,  
 CHARLES A. DUNNING,  
 O. D. SKELTON,  
 PHILIPPE ROY,  
 W. A. RIDDELL.

<sup>1</sup>Normalement, cette question aurait dû être renvoyée à la Deuxième Commission, mais comme cette dernière avait déjà un ordre du jour très chargé, l'Assemblée la confia à la Sixième Commission.

<sup>2</sup>La Quatrième Commission a voté la somme de 50,000 francs pour défrayer les dépenses administratives de l'œuvre.